

Enquête publique relative au projet d'implantation porté par la Société Energie Parnac « les cinq routes » d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de dix hectares au lieu dit « les cinq routes » commune de PARNAC.

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 20 Avril 2023 précise :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur rencontrera dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Portant communication des réclamations portées sur le registre dédié, sur les observations orales reçues lors des permanences, les courriers reçus ou déposés en mairie de PARNAC et des mails reçus en cours d'enquête.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 2 mai 2023 à 9 heures au vendredi 2 juin 2023 à 17 heures

Le public a pu :

-prendre connaissance du dossier pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de PARNAC et sur le site internet des services de l'état de la préfecture de l'Indre à l'adresse suivante :<http://www.indre.gouv.fr/publications/enquetes-publiques-autre-que-ICPE>

-rencontrer le commissaire enquêteur, exprimer ses observations et ou, ses remarques sur le registre dédié, il était également possible de s'exprimer par courrier à l'attention du commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique à l'adresse suivante : ddt-ep-parnac@indre.gouv.fr

Je me suis tenu à la disposition et à l'écoute du public au cours des quatre permanences prévues en mairie de PARNAC, le Mardi 2 mai 2023 de 9 à 12 heures, le vendredi 12 mai de 14 à 17 heures, le mardi 23 mai de 9 à 12 heures et le vendredi 2 juin de 14 à 17 heures

L'enquête publique s'est déroulée sans difficultés.

A la clôture de l'enquête publique le vendredi 2 juin à 17 heures, j'ai clos et signé le registre d'enquête publique et l'ai emporté avec moi.

Je n'ai reçu aucune visite au cours des trois premières permanences.

Lors de la quatrième et dernière permanence du 2 juin 2023, quatre courriers m'ont été remis :

N°1 : lettre de Mme DEJOIE Christine, qui se déclare à titre personnel, favorable au projet et sollicite la mise en place d'une clôture, d'un portail et d'une haie en limite de sa parcelle ZE90 qui jouxte l'emprise du projet.

N°2 : lettre de M Aurélien DEJOIE, favorable au projet, sollicite également une clôture et un portail sur sa parcelle ZE 88.

N°3 : lettre de Mme et M KING Carol et Nicolas qui sont préoccupés par la destruction d'une partie boisée et proposent des solutions de reboisement et d'entretien du parc

N°4 : lettre de Mme le Maire de Parnac (Mme DEJOIE Christine) qui revient sur la suppression et le déplacement de chemins et souhaite que les nouveaux chemins soient particulièrement propices à la promenade et harmonisés avec les existants !

quatre personnes sont venues pour porter réclamation sur le registre ou remettre un courrier.

Registre :

Observation de M AUCHARLES Gérard qui s'oppose à l'utilisation de terres cultivées pour la réalisation de ce projet.

Observation de M et Mme HERNANDEZ qui se déclarent inquiets pour le bruit, les problèmes visuels et souhaitent la mise en place de haies arbustives efficaces.

Les copies des lettres et observations sus citées sont jointes à ce PV de synthèse.

Veillez agréer, monsieur le porteur de projet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le blanc le 5 juin 2023-06-05

le commissaire enquêteur Bernard Gaudron

